

# Étude de préfiguration de la gestion et de la valorisation des boues d'épuration domestiques et des matières de vidange dans le Doubs

Comité de Pilotage n°2

Jeudi 25 mai 2023



# SOMMAIRE

- I- Rappels phase 1 et validations COTEC 4
- II- Contexte local et actualité qui orientent l'étude
- III- Zonage du territoire
- IV- Scénarios de gestion des boues
- V- Opportunité de création d'un outil commun
- VI- Actions transversales

# SOMMAIRE

## **I- Rappels phase 1 et validations COTEC 4**

II- Contexte local et actualité qui orientent l'étude

III- Zonage du territoire

IV- Scénarios de gestion des boues

V- Opportunité de création d'un outil commun

VI- Actions transversales

# RAPPEL DE LA PHASE 1

## **Volumes de boues = nette augmentation ; qualité = nette amélioration**

- => Production moyenne 2016/2020 = 9 000 TMS/an
- => Production extrapolée 2035 = 12 à 13 000 TMS/an
- => Nette amélioration de la qualité (1 % de non conformité en 2016/2020)

## **Contexte réglementaire passé (covid) et futur assez contraignant**

- => Obligation d'hygiénisation des boues en période covid
- => Mais pas de gros problèmes avec seuils ETM socle (mais Cu à surveiller)

## **Contexte agricole lui aussi en pleine évolution**

- => Restrictions à venir sur l'AOP
- => Intérêt accru à la préservation des sols – exigence de qualité des intrants
- => Mais explosion du coût des engrais chimiques qui pousse au recyclage

# VALIDATIONS COTEC 4 (13/06/2022)

## Méthodologie phase 2

- => Prise en compte des caractéristiques du territoire
- => Analyse spatiale (« zonage ») en secteurs homogènes
- => Élaboration des scénarios de pré-traitement et traitement
- => Scénarios s'appuyant sur des *arbres de décision*
- => Actions transversales communes

## Validation des partis-pris

- => Projets alternatifs (Bonnefoy et CIA25/90) non étudiés en phase 2
- => Très peu d'enjeux sur les matières de vidange (phase 1 + retours terrain)
- Pas de scénario de gestion des MV en phase 2

# SOMMAIRE

I- Rappels phase 1 et validations COTEC 4

**II- Contexte local et actualité qui orientent l'étude**

III- Zonage du territoire

IV- Scénarios de gestion des boues

V- Opportunité de création d'un outil commun

VI- Actions transversales

# CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE PRISES EN COMPTE

## Tour de terrain + rencontres complémentaires à la phase 1

*Concertation importante : prise en compte des besoins*

*Caractéristiques de terrain (accès, altitude ...)*

*Expériences passées (projets plateformes etc...)*



## Analyse des contextes agricoles, pédologiques, forestiers, AC

*Agricole : cultures extensives dominantes, en particulier dans le Haut Doubs*

*Pédologique : pH sols à tendance acide*

*Forestier : bois d'œuvre dominant mais bois énergie non négligeable ;*

*Potentiel d'épandage en forêt faible et réglementation contraignante*



## Contexte général actuel

*Lutte contre le réchauffement climatique*

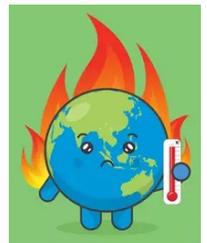
*Maintien du pouvoir d'achat*

*Tensions sur l'énergie et les matières premières*

## Contexte général futur

*Stratégie nationale pour la sécurisation alimentaire de la France*

*Pénuries d'engrais synthétiques à prévoir*



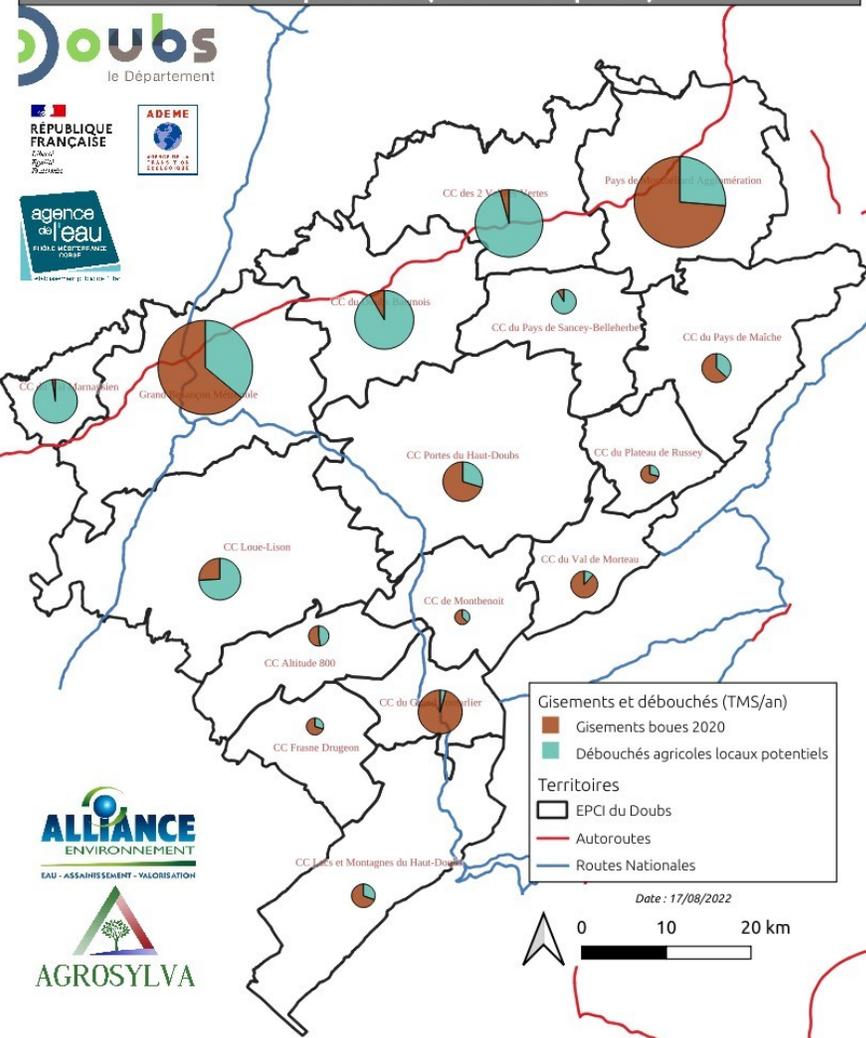
# SOMMAIRE

- I- Rappels phase 1 et validations COTEC 4
- II- Contexte local et actualité qui orientent l'étude
- III- Zonage du territoire**
- IV- Scénarios de gestion des boues
- V- Opportunité de création d'un outil commun
- VI- Actions transversales

# ANALYSE SPATIALE DU TERRITOIRE, SELON LA MÉTHODE PUZZLE

Étude de préfiguration de la gestion et de la valorisation des boues d'épuration domestiques dans le Doubs

Gisements de boues 2020 par EPCI comparés aux débouchés agricoles locaux potentiels (méthode du puzzle)



## Travail SIG sur les débouchés agricoles potentiels théoriques (méthode puzzle)

En partant de la SAU totale Doubs = 225 157 ha (RPG2019), on retire les parcelles qui ne permettent pas les épandages, ou contraintes fortes (AOP, bio, exclusions réglementaires, cultures non propices aux épandages)

SAU qui reste = 45 000 ha dans le Doubs

À cela, on applique un taux « d'acceptation » pour évaluer le débouché (fonction de la conjoncture et du territoire)

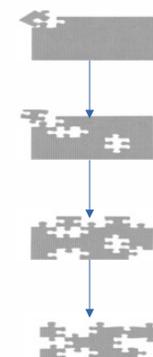
=> Le Haut-Doubs (plateaux du Doubs) apparaît comme déficitaire en SAU propice y compris en tenant compte des gisements 2020 seulement

=> PMA et GBM aussi mais le taux d'acceptation y est > 20 %

Et GBM valorise une part importante du gisement hors 25

**Les difficultés à venir se trouvent surtout dans le Haut-Doubs**

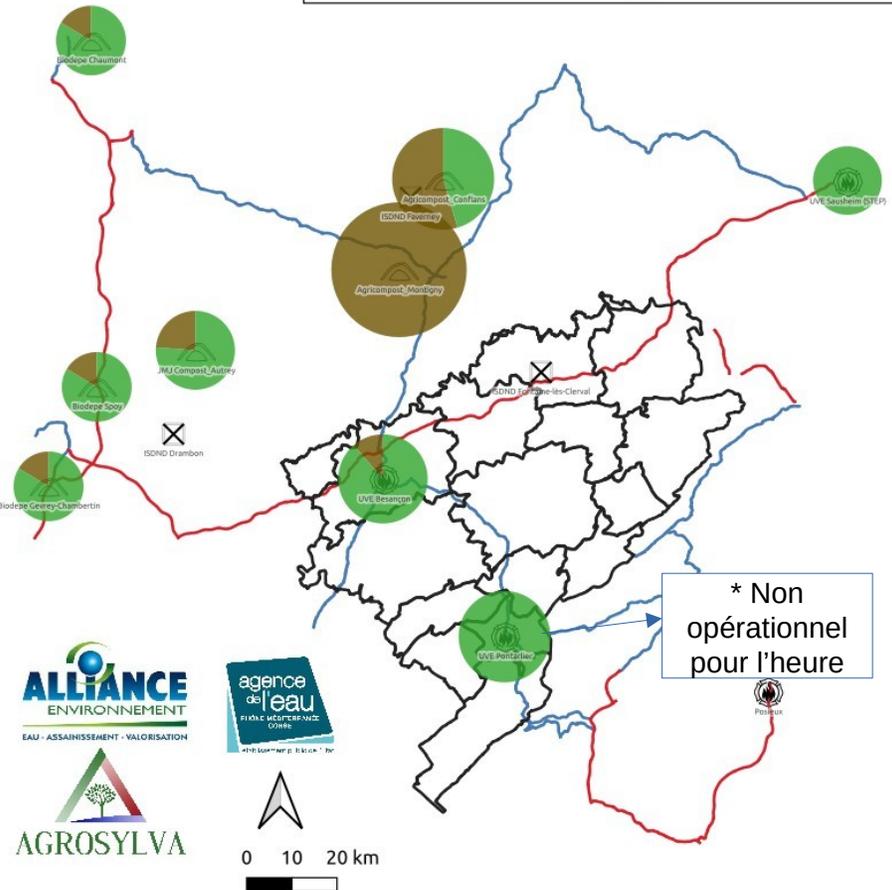
**Déficit 2035 (max) Haut-Doubs : 4 000 TMS/an débouchés (soit 20 000 TMB/an)**



# SOLUTIONS DE GESTION EXTERNALISÉE ET ACCÈS ROUTIERS

Étude de préfiguration de la gestion et de la valorisation des boues d'épuration domestiques dans le Doubs

## Sites de traitement de boues externalisés



Date : 16/06/2022

**12 sites externalisés qui peuvent prendre des boues ; aucun dans le Doubs ne le peut de manière récurrente et permanente**

Nom de l'installation	Type	Acceptation boues	Conditions Traitement	Tonnage issu du 25	Capacité supplémentaire
JMJ Compost_Autrey	PFC	Oui	Siccité > 15%	625	2000
Agricompost_Montigny	PFC	Oui	Saturé	7600	0
Agricompost_Conflans	PFC	Oui	Siccité > 15%	2400	2000
Biodepe Spoy	PFC	Oui	Siccité > 15%	333	1700
Biodepe Chaumont	PFC	Oui	Siccité > 15%	333	1700
Biodepe Gevrey-Chambertin	PFC	Oui	Siccité > 15%	333	1700
UVE Besançon	UIOM	Oui	Siccité > 20%	385	3000
UVE Pontarlier	UIOM	Oui *	Siccité > 20%	0	3500
UVE Sausheim	UIOM	Oui	Boues liquides	0	2000
Posieux	UIOM	Oui	Siccité > 22% MO < 60%		
ISDND Drambon	ISDND	Oui			
ISDND Favorney	ISDND	Oui			
ISDND Fontaine-lès-Clerval	ISDND	Non			

### Légère marge de manœuvre pour les Plateformes de compostage (PFC)

=> 9 000 TMB/an seulement, en considérant que tout soit pour le Doubs

=> Coûts raisonnables (50 € HT/TMB environ) mais plus importants que l'épandage (30 € HT/TMB environ)

### Incinération possible, mais à considérer en secours seulement

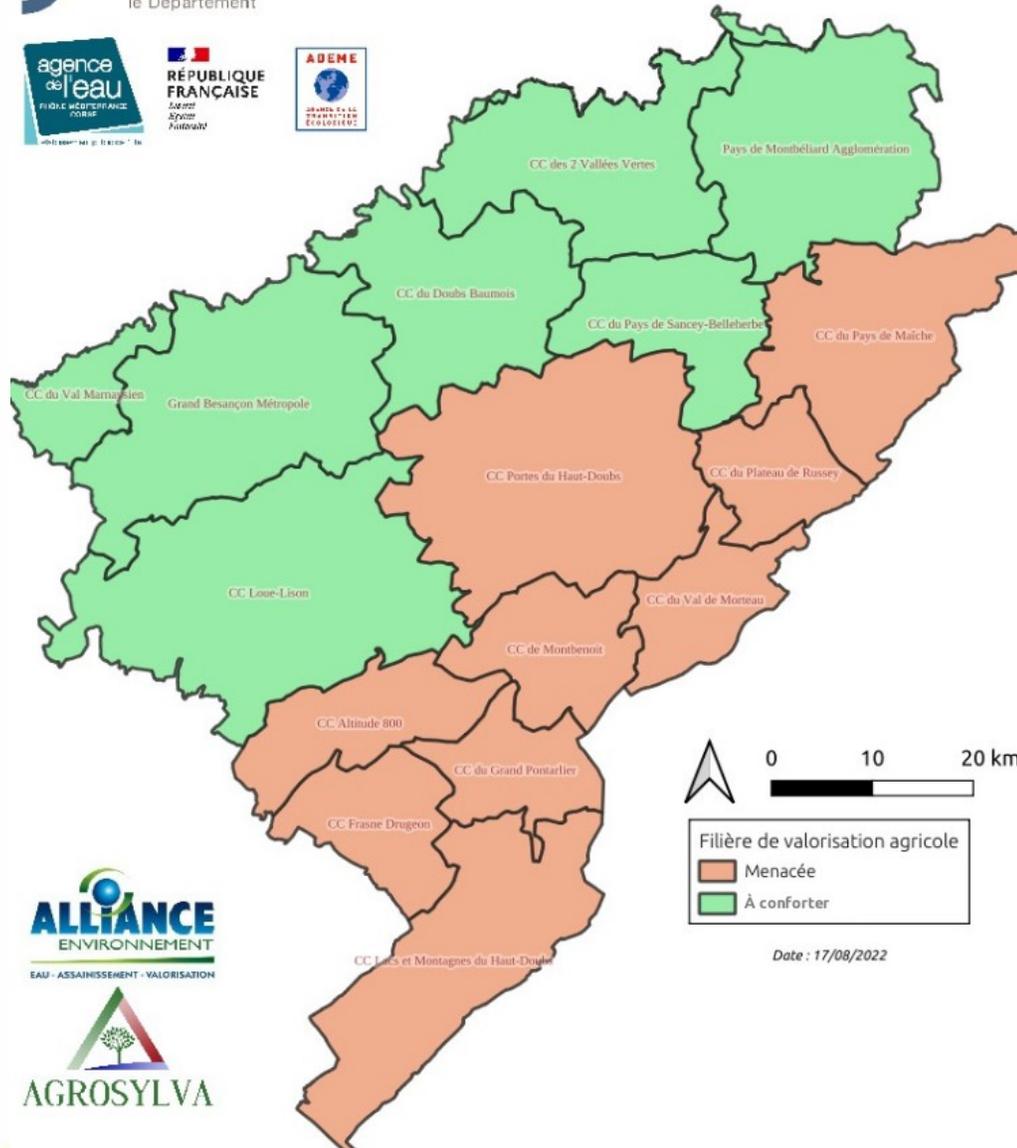
=> Coûts UVE/UIOM/ISDND très importants (150 € HT/TMB en moyenne ; Posieux en Suisse = 220 €/T)

=> Critères d'acceptation parfois (très) contraignants

=> Effectivité de la valorisation parfois limite (contradiction art L541-1 du CDE)

**Dans tous les cas : transport des boues du Haut-Doubs pénible (trafic), coûteux et impactant du point de vue de l'émission des gaz à effet de serre**

# BILAN DU ZONAGE DU TERRITOIRE



## Deux secteurs considérés

=> Le Haut-Doubs : difficultés prévisionnelles confirmées qui nécessitent des actions collectives et structurantes

=> Ailleurs : enjeux moins forts = gestion locale possible

**Dans tous les cas : actions transversales nécessaires**



# TEMPS D'ÉCHANGES

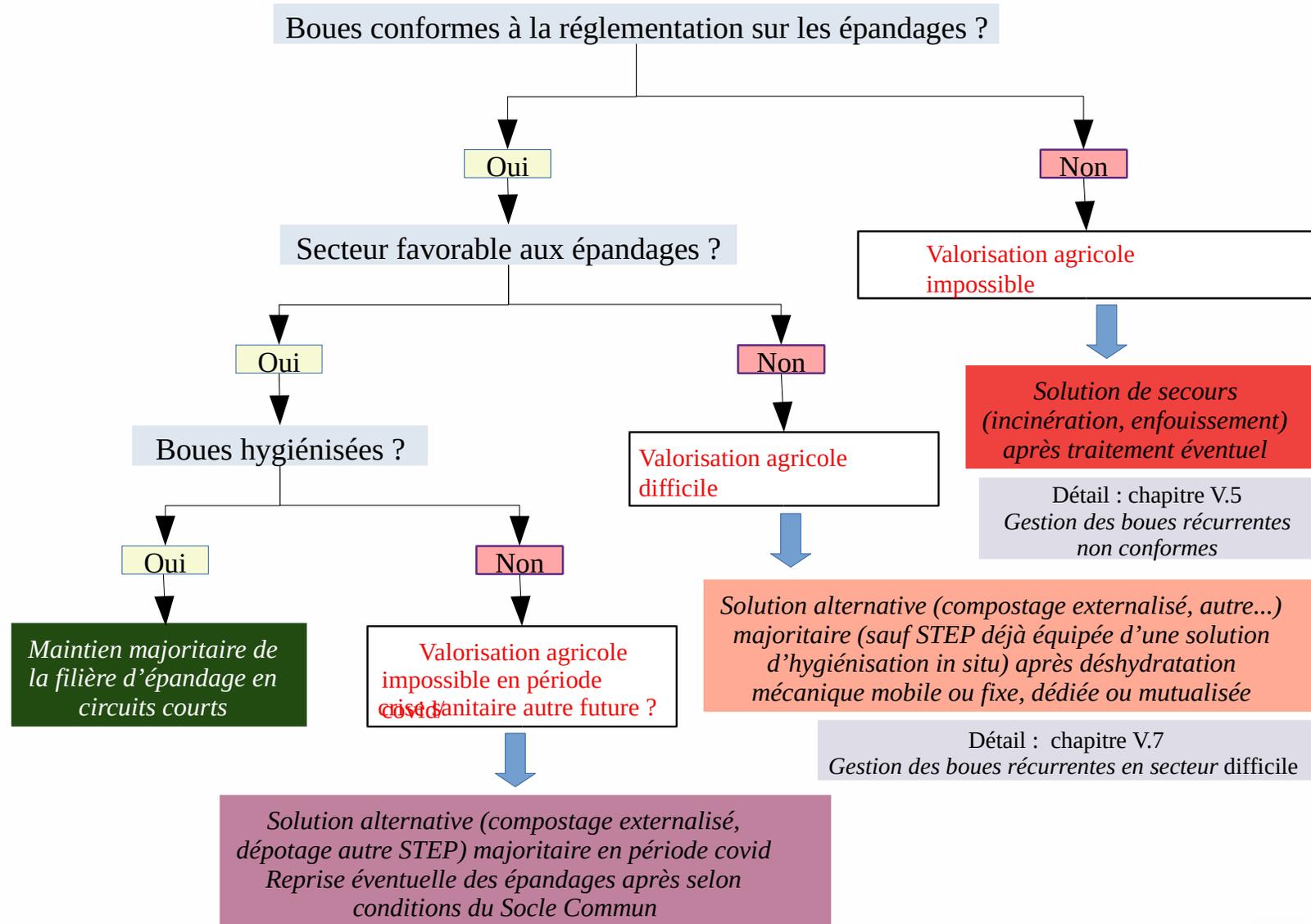
## Parties I à III

# SOMMAIRE

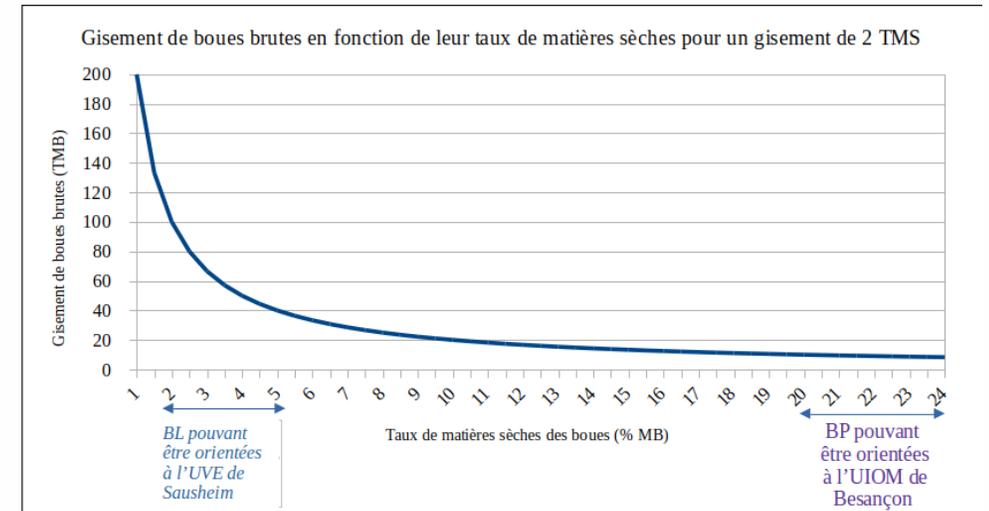
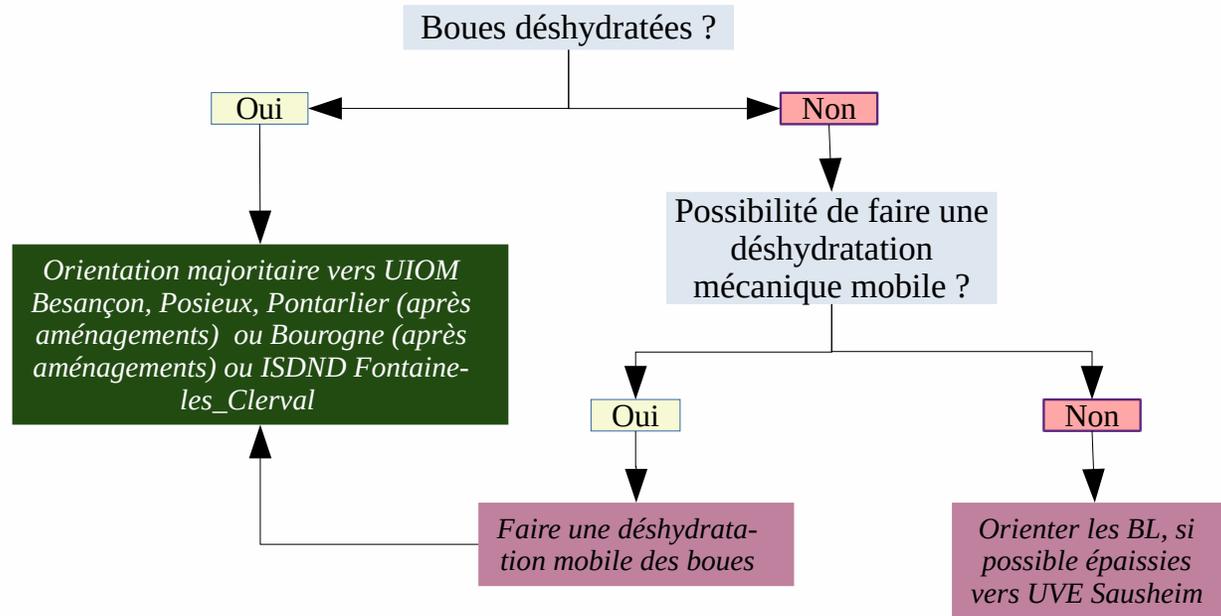
- I- Rappels phase 1 et validations COTEC 4
- II- Contexte local et actualité qui orientent l'étude
- III- Zonage du territoire
- IV- Scénarios de gestion des boues**
- V- Opportunité de création d'un outil commun
- VI- Actions transversales

# ARBRE PRIMAIRE DE DÉCISION POUR LES STEP À BOUES RÉCURRENTES

UIOM = Unité d'Incinération des OM  
 UVE = Unité de Valorisation Énergétique  
 PFC = PlateForme de Compostage  
 ISDND = Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux  
 STEP = Station d'Épuration



# BOUES RÉCURRENTES NON CONFORMES

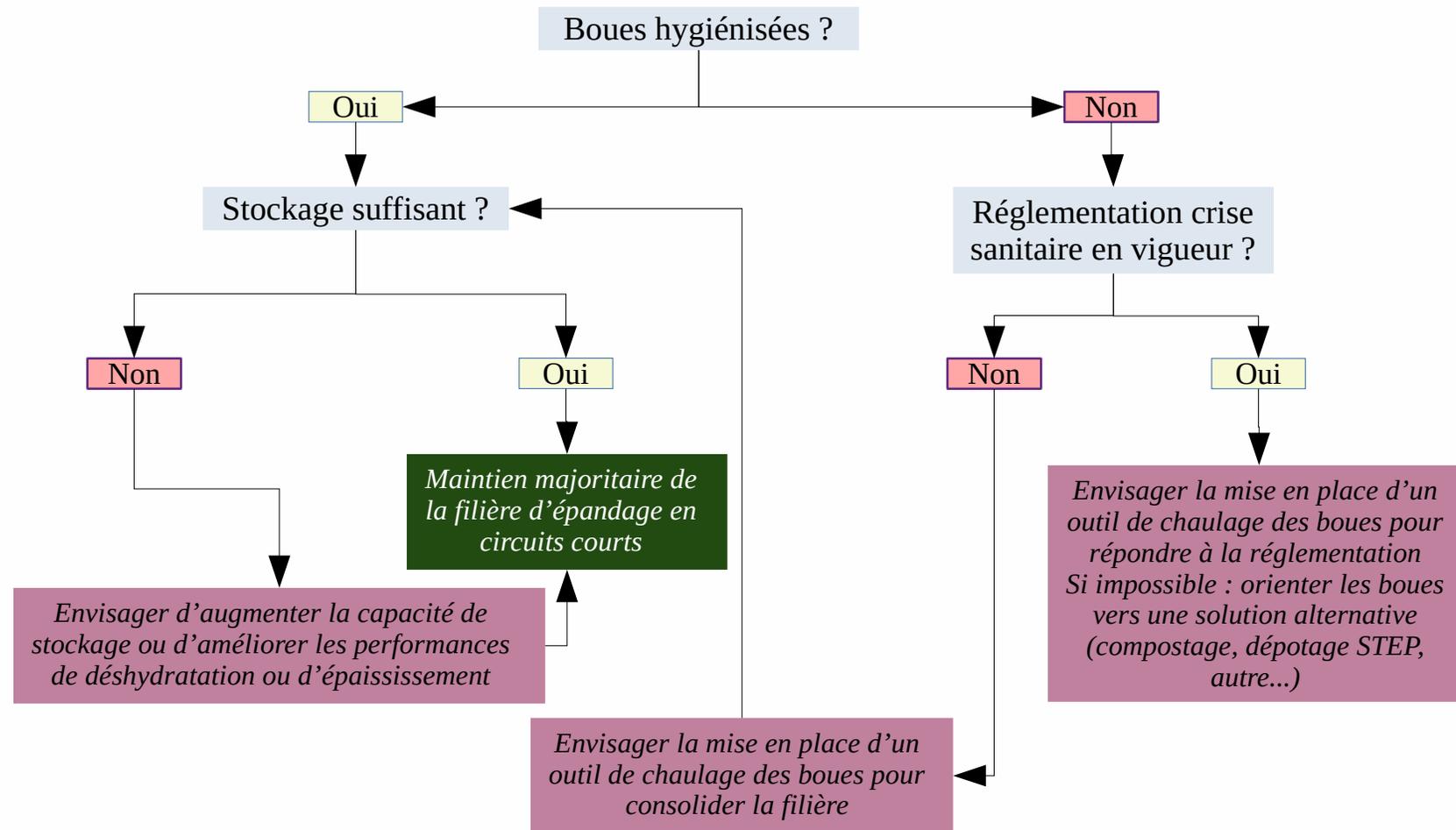


Commune où se trouve l'installation	Type	Acceptation boues	Capacité (T/an)	Conditions Traitement
Besançon	UIOM	Oui *	3000	Siccité > 20%
Pontarlier	UIOM	Oui, si aménagements	3500	Siccité > 20%
Sausheim	UVE STEP	Oui **	2000	Boues liquides
Bourogne	UIOM	Oui, si aménagements		
Posieux (Suisse)	UIOM	Oui	4000	Siccité > 22% MO < 60%
Fontaine Les Clerval	ISDND	Oui	?	Siccité > 30 % Test lixiviation

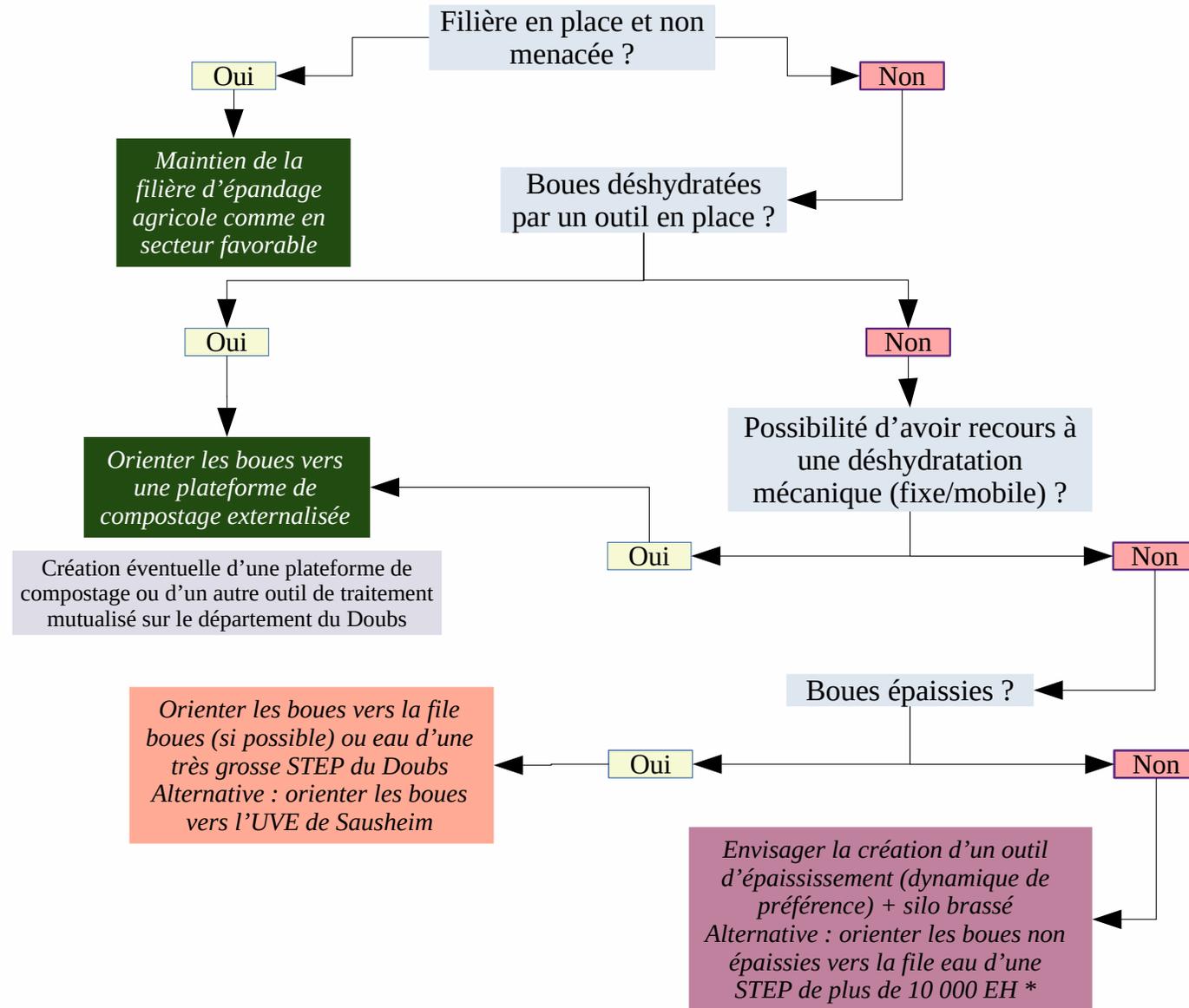


Paramètre à surveiller	Intervention d'une unité mobile de déshydratation des boues
Place disponible	L'unité mobile est déplacée en camion poids lourds. Les boues pâteuses sont stockées dans une benne ampliroll (généralement). Cela implique de disposer de la place pour le matériel et les manœuvres
Approvisionnement en eau propre	La déshydratation des boues liquides nécessite l'emploi d'une solution polymères diluée avec de l'eau propre (AEP même en général)
Approvisionnement en eau industrielle	Le nettoyage de l'équipement de déshydratation mécanique nécessite l'emploi d'eau claire en grande quantité (selon technique de déshydratation)
Approvisionnement en électricité	L'installation électrique doit pouvoir supporter une puissance électrique importante. À défaut de cela, il est possible d'utiliser un groupe électrogène puissant
Rejet des contrats *	<p>Les contrats sont rejetés en tête de STEP ce qui n'est pas anodin en fonction de sa capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les contrats sont plus ou moins chargés en DBO/DCO/MES. Ils impactent le fonctionnement de la STEP</li> <li>- Surtout, en fonction de l'âge des boues (si supérieur à 48 h), celles-ci peuvent être septiques. Les retours en tête le sont également ce qui peut créer des effets indésirables</li> </ul>
Gisement de boues à traiter	En dessous d'un gisement de 0,5 TMS, le coût de la déshydratation mécanique mobile est trop lourd pour rendre cette opération intéressante, surtout si les boues peuvent être épaissies par voie dynamique (préférable) ou statique

# VALORISATION AGRONOMIQUE BOUES SECTEUR FAVORABLE



# GESTION DES BOUES EN SECTEUR DIFFICILE



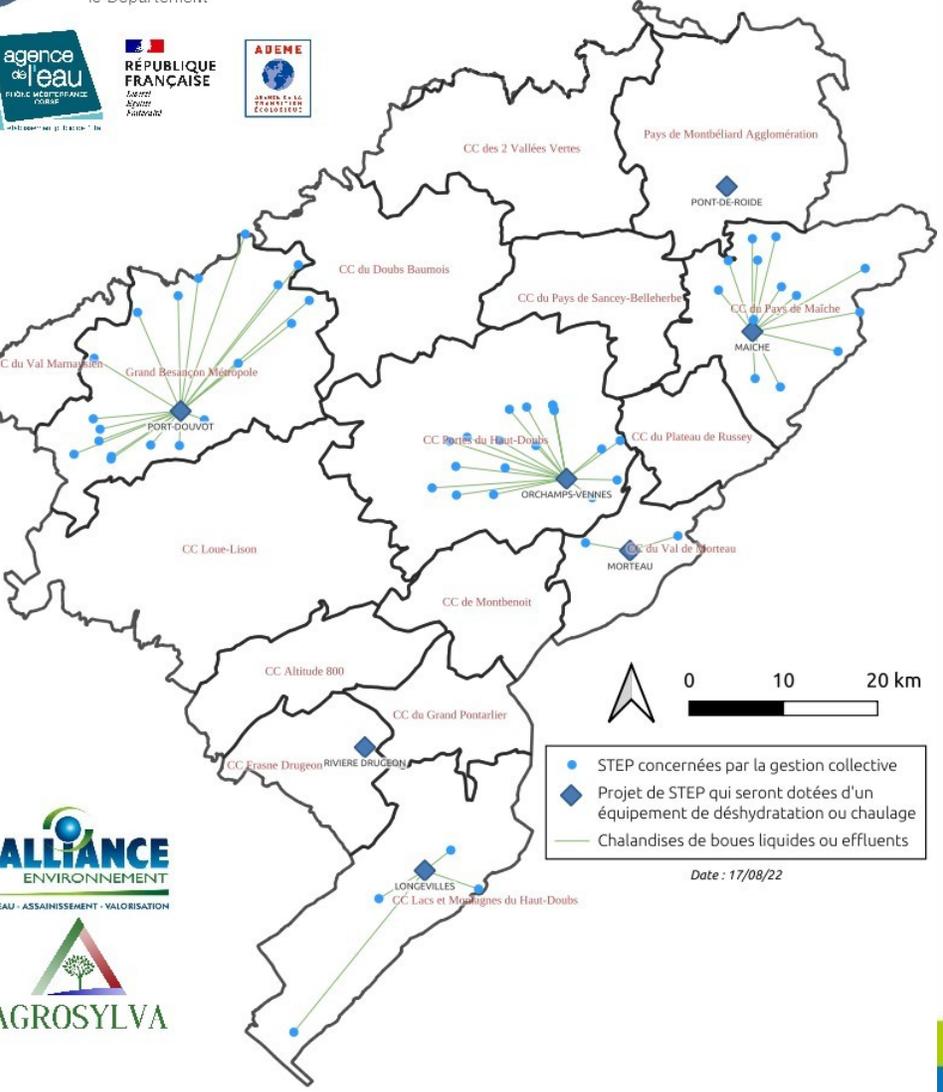
# AIDE À LA PRISE DE DÉCISION SUR LA FORMULE À RETENIR

Contexte éventuel	Situation à priori adaptée	Avantages	Inconvénients
Une STEP importante (> 10 000 EH) doit être réhabilitée sur le territoire d'un EPCI. Plusieurs petites STEP (< 5 000 EH) dans un rayon proche (15 km maximum) produisent des boues liquides en quantité importante et parfois épaissies	Création d'un centre de déshydratation mutualisé avec borne de dépotage en amont de la file boues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les retours en tête sont gérés sur une STEP importante (moins impactant)</li> <li>- Les équipements sont mutualisés</li> <li>- Les difficultés d'exploitation sont concentrées sur un site unique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le mélange de BL de natures différentes (textures, composition) complique fortement l'exploitation de l'outil</li> <li>- Transport de boues liquides coûteux + GES</li> </ul>
Une STEP moyenne à importante (> 5 000 EH) doit être réhabilitée sur le territoire d'un EPCI ou bien une réhabilitation est à prévoir dans le cadre de l'étude si des investissements doivent être proposés à l'aune des scénarios développés. Autour, il n'y a pas d'autre STEP à BL ou seulement des toutes petites STEP (< 200 EH) qui produisent très peu de boues et peu concentrées (assimilables à des MV)	Création de l'outil de déshydratation dédié à la STEP + borne de dépotage en amont de la file eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus simple de retraiter les boues dans la file eau pour les tous <u>petits</u> gisements</li> <li>- Indirectement, l'équipement reste mutualisé</li> <li>- La qualité des boues produites est homogène, facilitant l'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On surcharge la file eau de la STEP réceptrice</li> <li>- Risque accru d'impact avec des matières septiques</li> </ul>
Aucune STEP ne peut accueillir d'outil de déshydratation mécanique (manque de place, de personnel qualifié, de capacité de traitement des centrats...) mais toutes les STEP qui produisent des BL disposent d'un silo de stockage et les BL sont épaissies (par outil dynamique de préférence). La déshydratation mécanique mobile est faisable	Organisation de « tournées » de déshydratation mécanique mobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté technique confiée à un prestataire privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retours en tête de centrats plus ou moins concentrés mais surtout probablement septiques</li> <li>- Coût de fonctionnement</li> </ul>
Aucune des situations présentées ci-dessus n'est réalisable ou pertinente	Épaississement des boues liquides (dynamique si possible) avec les meilleures performances possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune difficulté technique sauf si l'épaississement se fait par voie statique en silo</li> <li>- Si l'épaississement est dynamique, les retours en tête ne sont pas septiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport de boues liquides, avec volumes importants, coûteux + GES</li> <li>- Filière de gestion aval très coûteuse</li> </ul>

# PROJETS DE GESTION COLLECTIVE DES BOUES RECENSÉS PHASE 1

Étude de préfiguration de la gestion et de la valorisation des boues d'épuration domestiques dans le Doubs

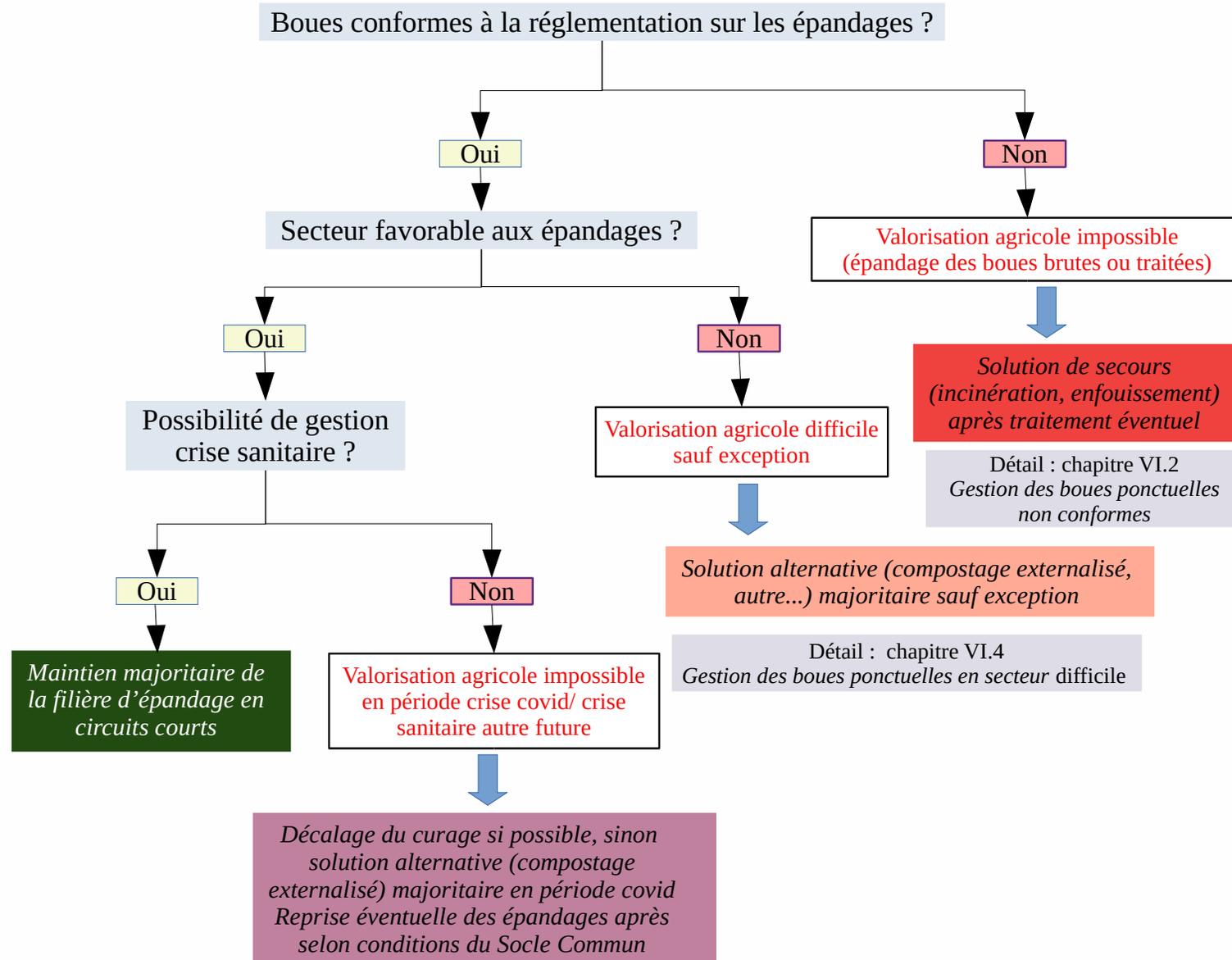
## Projets impliquant une gestion collective des boues par déshydratation mutualisée



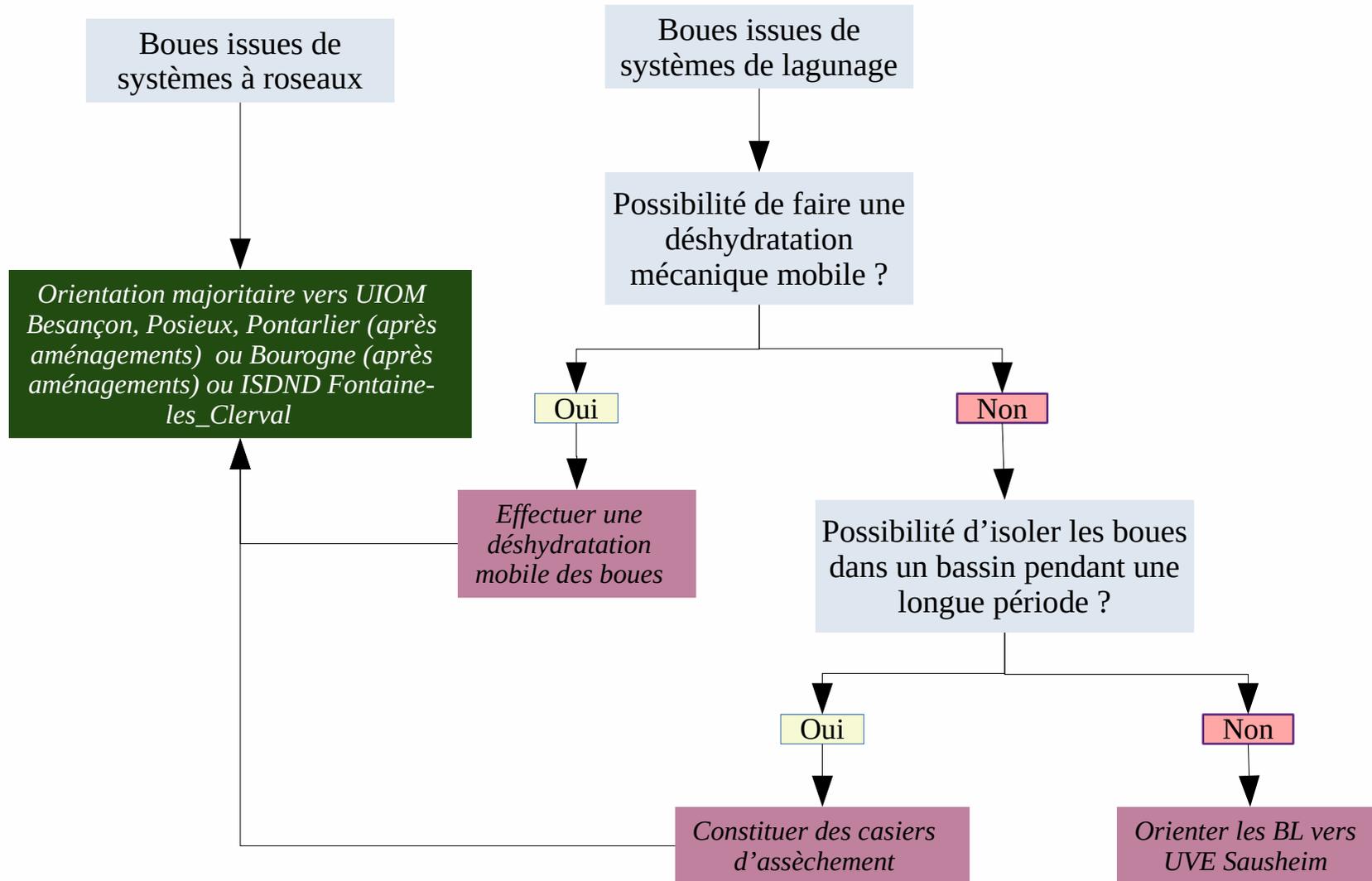
EPCI	Remarques	STEP à doter	STEP BL concernées	Source info
CCPM	La CCPM va créer d'ici à fin 2023 un centre de déshydratation mécanique mutualisé qui permettra la déshydratation mutualisée des boues liquides produites par les autres STEP dans des conditions bien meilleurs qu'actuellement (file boues de Maîche doublée)	Maîche	Toutes les autres	Vivien Feurtey, au cours du COTEC n°4
CCPHD	La STEP Orchamps-Vennes va s'équiper d'une centrifugeuse qui servira également aux boues liquides des STEP voisines, dans un rayon de 15 km	Orchamps-Vennes	Toutes celles situées dans un rayon de 15 km	Article de presse journal
CCVM	Création d'une installation de déshydratation mécanique sur la STEP de Morteau qui servira, peut être aussi aux STEP de Villers Le Lac et Les Combes	Morteau	Les Combes et peut être Villers le Lac	Mail Pierre Gurtner Étude de faisabilité en cours
GBM	Création d'une installation de chaulage in-situ pour les boues pâteuses de Port-Douvot Création d'une bome de dépotage des BL en amont de la centrifugeuse de Port-Douvot	Port-Douvot	Toutes celles de GBM qui ne peuvent pas être épandues directement + extérieures, en secours pour les autres EPCI	Entretien avec Olivier Jeannerot (GBM) le 11/05/22
	Création d'une solution d'épaississement (table d'égouttage) + chaulage des boues liquides épaissies pour la poursuite des épandages	Petites STEP		
CCFD	Création d'une installation de déshydratation mécanique dédiée aux boues de la STEP Rivière Dugeon	Rivière Dugeon		Entretien avec Quentin Gavazzi (CCFD)
PMA	Équiper la STEP de Pont-de-Roide avec un outil de chaulage	Pont-de-Roide	Pont de Roide uniquement	Entretien avec Cyril Vurpillot (PMA) le 12/05/22
	Faire un plan d'épandage unique pour toute les STEP	//	Toutes les STEP de PMA	
CCA800	Mise en place d'une presse à vis fixe	Levier	Levier uniquement	Mail du 11/10/22
	Agrandissement	Villers ss Chalamont		
CCLMHD	Investissement dans un outil de déshydratation mobile	//	Jougne, Gellin et Chapelle des Bois (+ autres, si possible)	Mail du 19/12/22
CC Montbenoit	2 projets de déshydratation mécanique des boues : 1 LSPR et une déshydratation mécanique	//		COTEC du 15/12/22

**Avez-vous d'autres projets à signaler ?  
(à court ou moyen terme)**

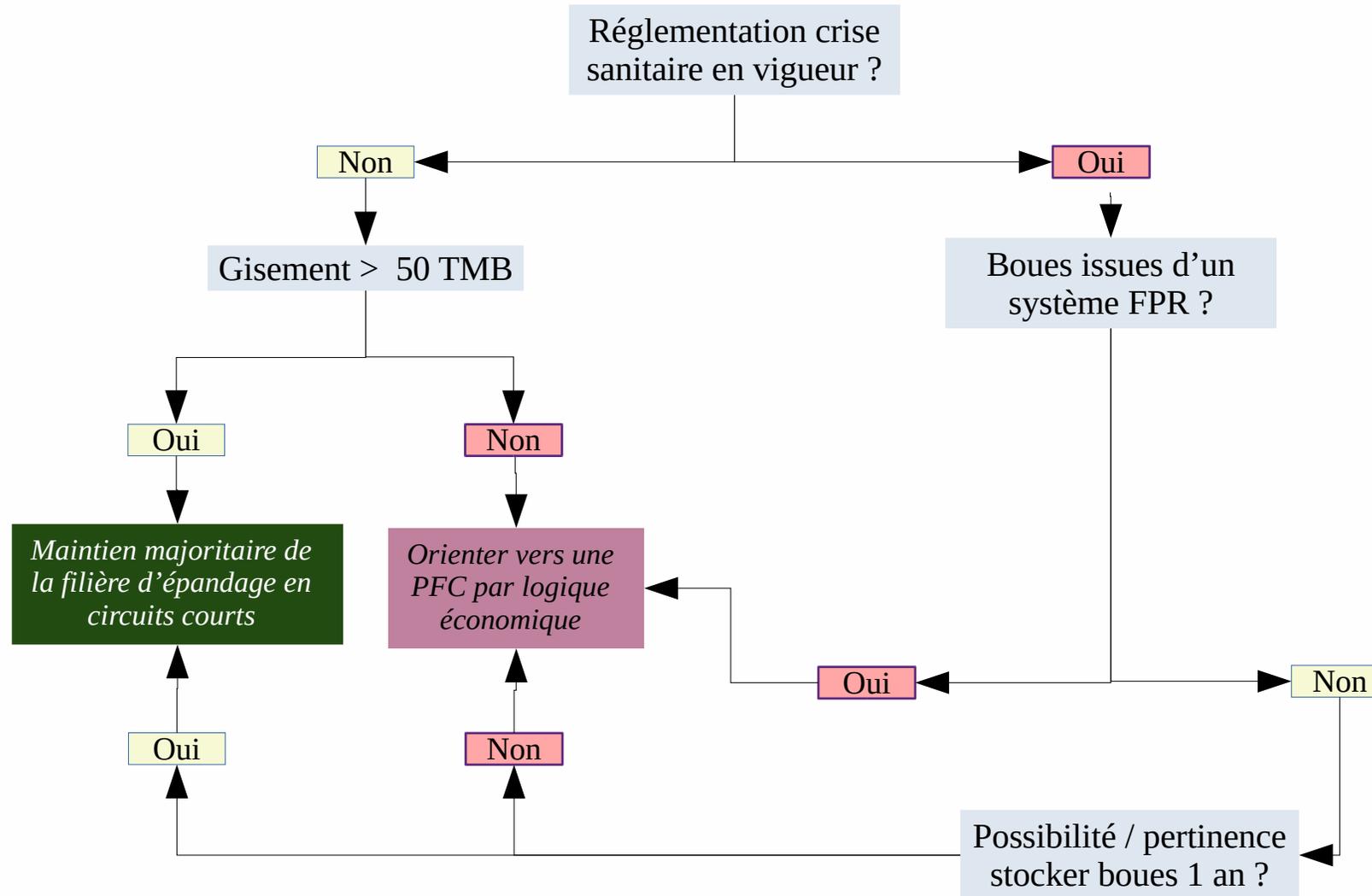
# ARBRE PRIMAIRE DE DÉCISION POUR LES STEP À BOUES PONCTUELLES



# GESTION DES BOUES PONCTUELLES NON CONFORMES



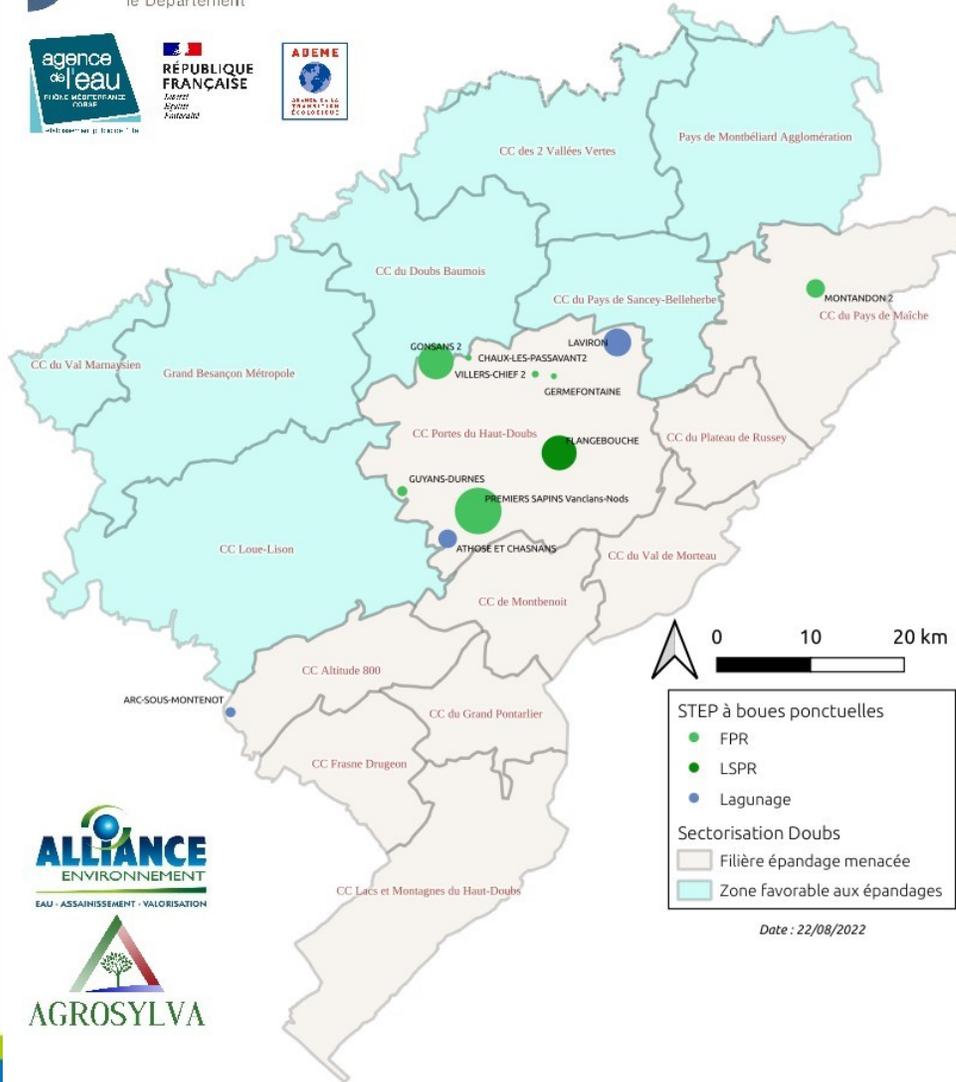
# VALORISATION AGRONOMIQUE EN SECTEUR FAVORABLE



# GESTION DES BOUES PONCTUELLES EN SECTEUR DIFFICILE

Étude de préfiguration de la gestion et de la valorisation des boues d'épuration domestiques dans le Doubs

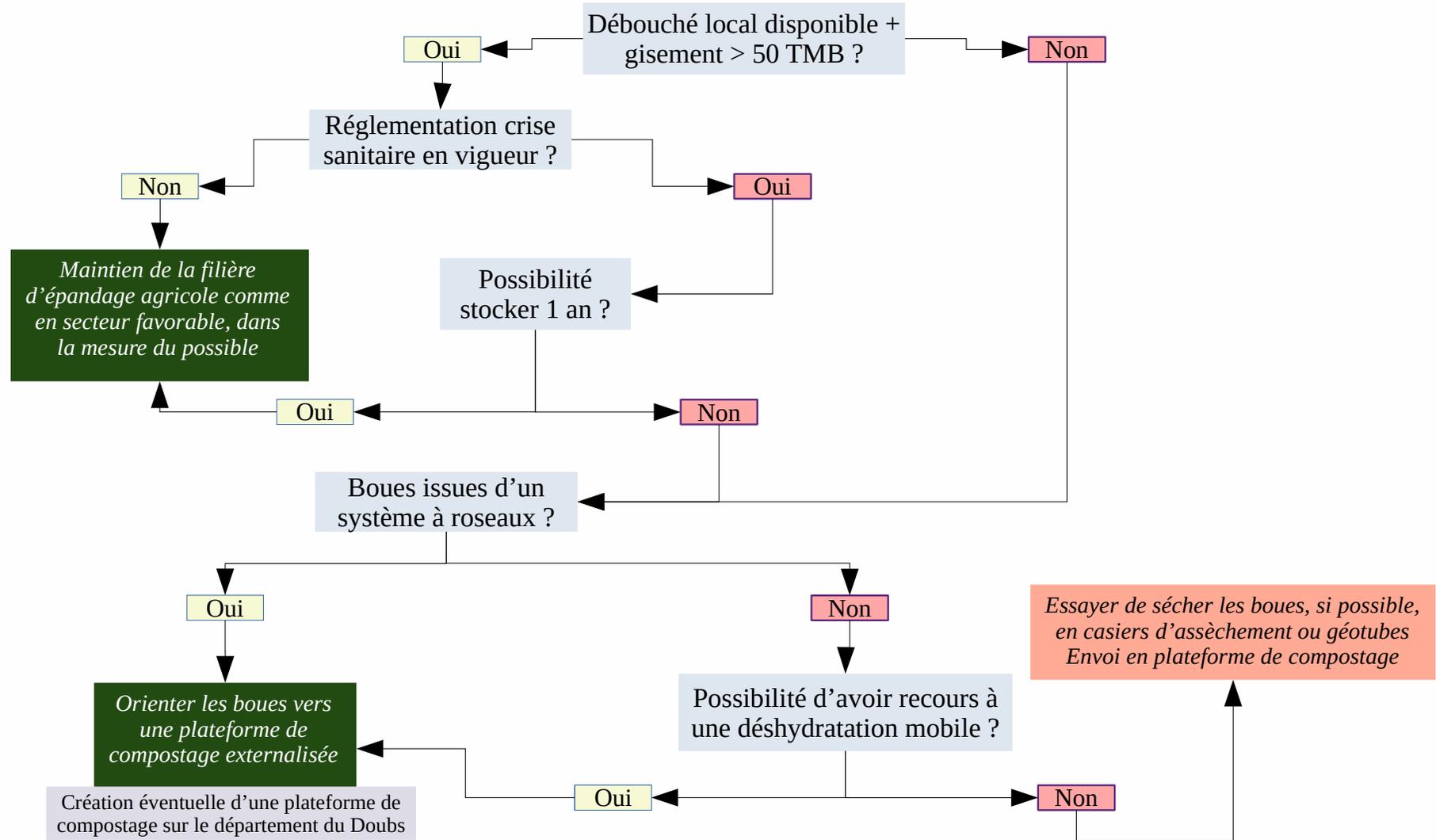
Localisation des STEP à boues ponctuelles situées en zone "tendue" vis à vis des épandages de boues



EPCI	Nom STEP	CN (EH)	Type	Date MES	Prochain curage	Gisement Théorique (TMS)	Gisement Théorique (TMB)
CCA800	Arc sous Montenot	260	Lagunage	2005	?	26	371
CCPHD	Premier Sapins Vanclans-Nods	1000	FPR	2019	2029 ou +	30	120
	Gonsans	760	FPR	2009	À prévoir	61	243
	Flangebouche	750	LSPR	2015	2025 ou +	Fonction du nb de lits	
	Laviron	600	Lagunage	1997	À prévoir	84	1200
	Athose et Chasnans	400	Lagunage	1984	À prévoir	82	1171
	Guyans-Dumes	220	FPR	2015	2025 ou +	11	44
	Villers-Chief	150	FPR	2010	À prévoir	11	45
	Chaux les Passavant	150	FPR	2006	À prévoir	14	57
CCPM	Germefontaine	130	FPR	1988	À prévoir	24	96
	Montandon	400	FPR	2014	À prévoir	22	88
<b>TOTAL</b>						<b>365</b>	<b>3436</b>



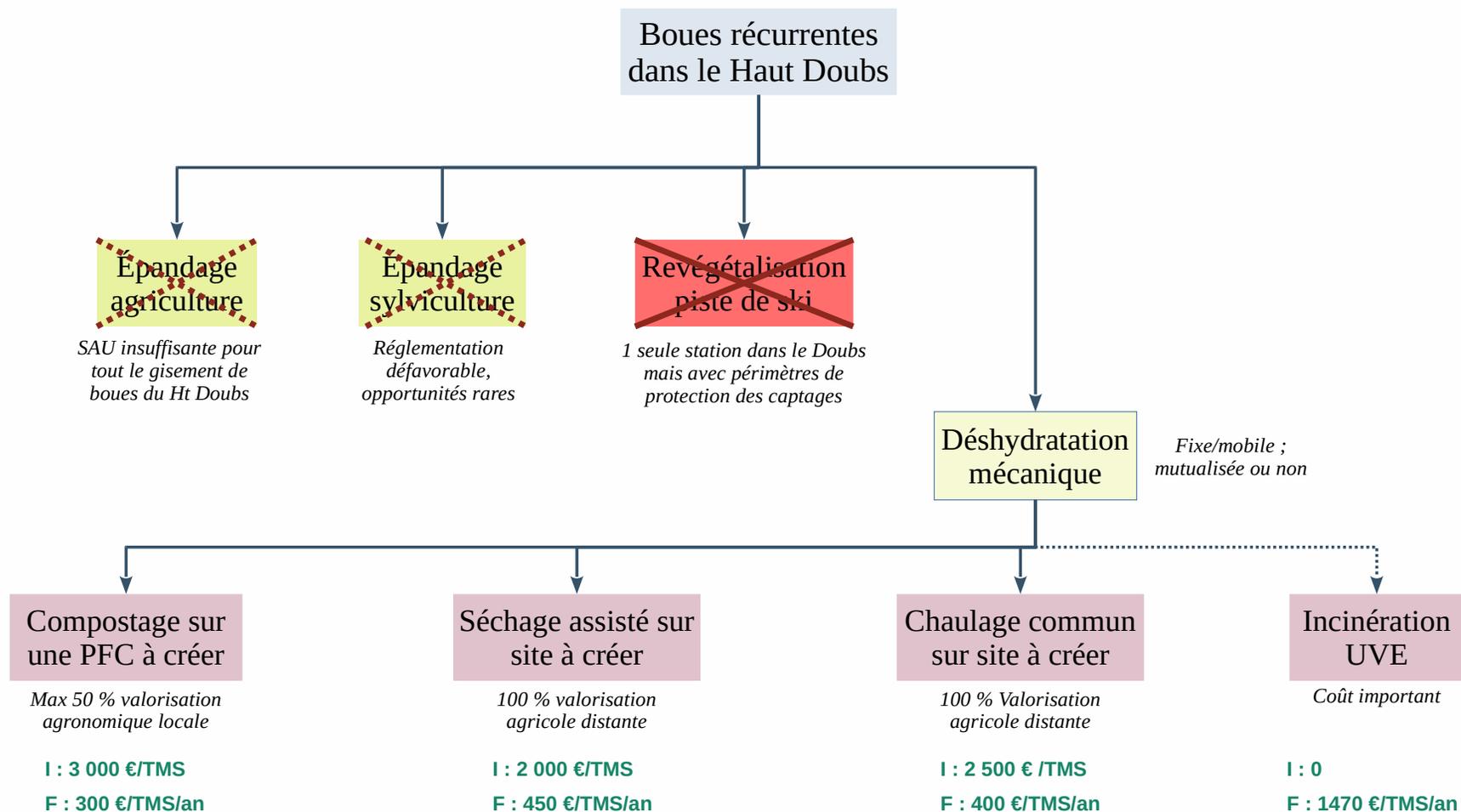
# GESTION DES BOUES PONCTUELLES EN SECTEUR DIFFICILE



# SOMMAIRE

- I- Rappels phase 1 et validations COTEC 4
- II- Contexte local et actualité qui orientent l'étude
- III- Zonage du territoire
- IV- Scénarios de gestion des boues
- V- Opportunité de création d'un outil commun**
- VI- Actions transversales

# OPPORTUNITÉ DE CRÉATION D'UN OUTIL MUTUALISÉ (HAUT-DOUBS)



# FAISABILITÉ DE LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE

**Rappel de l'enjeu : quasi saturation des PFC proches du Doubs**  
**Deux tentatives de création/fonctionnement de PFC abandonnées**

Projet	Territoire EPCI	Porteur	Problèmes relevés
Villers-sous-Montrond	CC Loue Lison	Collet Environnement	Fonctionnement sans autorisation Écoulements illicites Mauvaises odeurs
Feschés-le-Châtel	PMA	PMA	Mauvaises odeurs Mauvais fonctionnement

- => Nécessité d'une bonne concertation en amont
- => Chances réussite réduites en cas d'incompatibilité d'usage du site

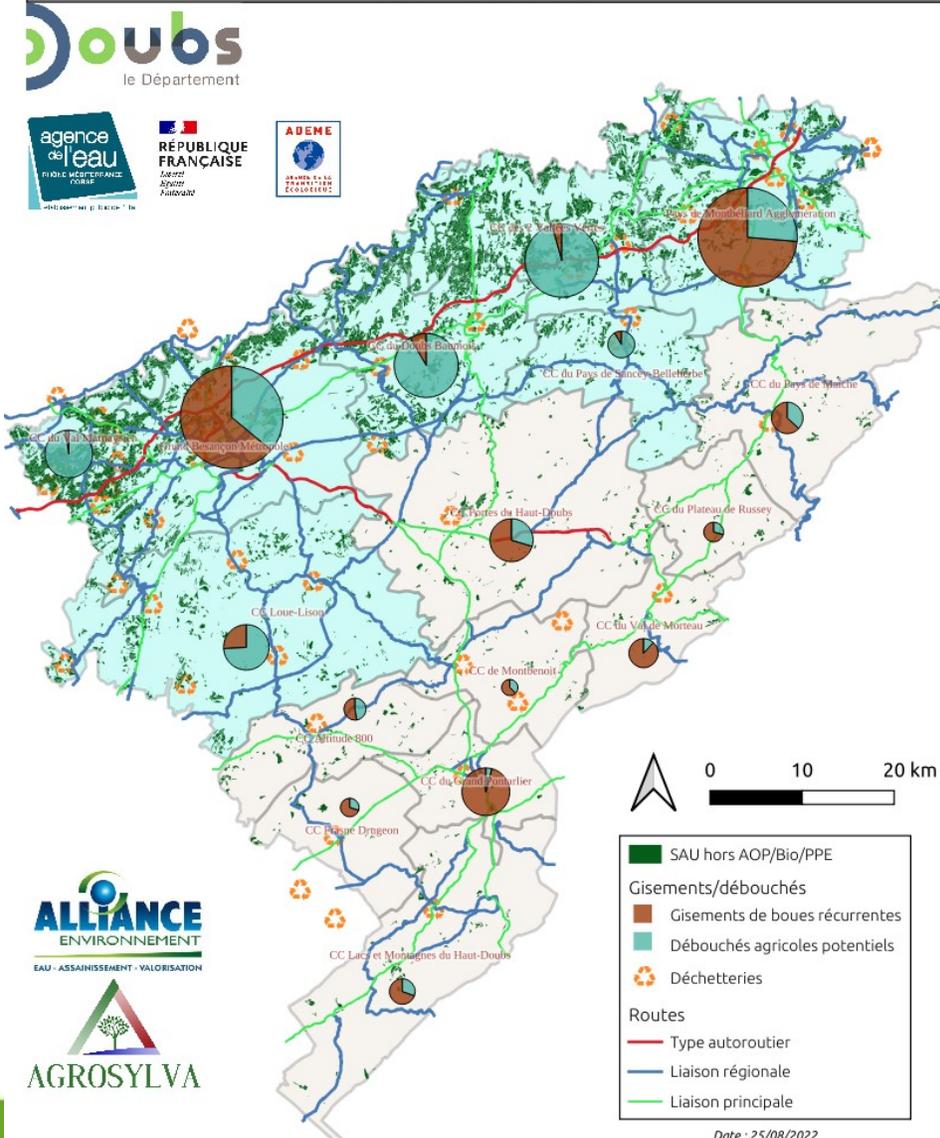
## Localisation potentielle d'un nouveau site de compostage

- => Proximité avec les boues du secteur « tendu »
- => Proximité avec les débouchés agronomiques
- => Proximité avec les gisements de déchets verts
- => Proximité avec les voies de communication
- => Éloignement des grands centres urbains
- => Disponibilité foncière (paramètre généralement bloquant)

**Le mieux : positionner la PFC dans secteur tendu**  
**Ou bien plus proche territoire favorable aux épandages**

Étude de préfiguration de la gestion et de la valorisation des boues d'épuration domestiques dans le Doubs

Gisements de boues et débouchés potentiels mis en situation avec les liaisons routières



Date : 25/08/2022

# FAISABILITÉ DE LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE

**Dimensionnement de la plateforme : 10 000 TMB/an mais évolutive**

**Besoin en déchets verts : 5 000 T/an environ (production 25 = 40 000 T)**

=> Taux limite loi AGEC passé de 45 à 80 % pour 2024 (à voir pour 2027)

=> Leur gestion n'est plus problématique dans le Doubs

=> Disponibilité du gisement non assurée

=> Quelques contacts pris au cours de l'étude

PREVAL : peut « réserver » une partie du gisement (à étudier)

PMA : déchetterie Pont-de-Roide = 800 T/an ; surcoût facturé

SYBERT : ok pour les 2 déchetteries les + proches

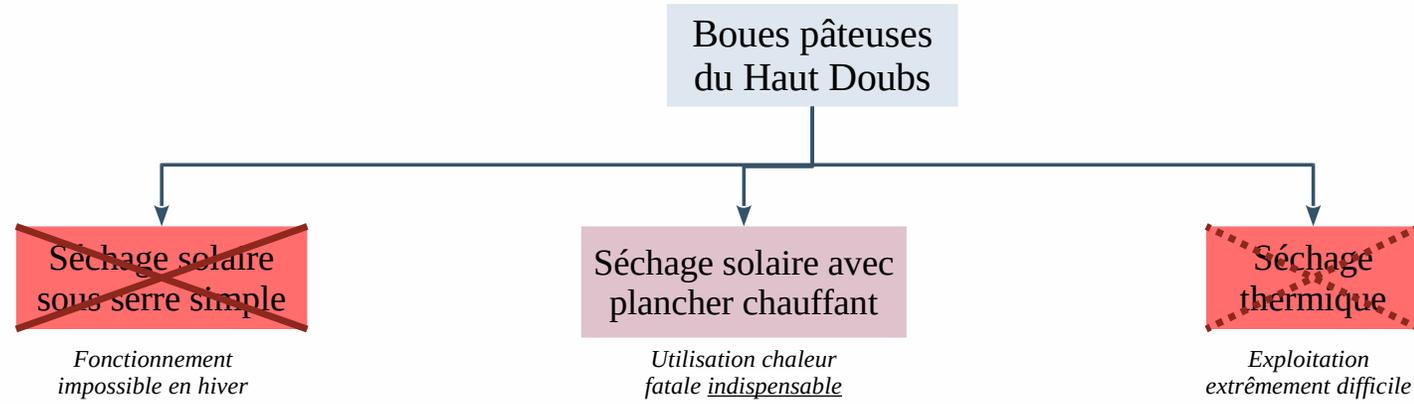
**=> Paramètre potentiellement limitant mais 1<sup>er</sup> contacts favorables**

Plateformes de compostage existantes dans le Doubs (déchets verts uniquement)			
Site	Territoire EPCI	Maître d'ouvrage	Capacité
Pontarlier	CCGP	PREVAL	5 000 T/an
Vieux Charmont	PMA	PMA	7 500 T/an
Roche-lez-Beaupre	GBM	Compo France	30 000 T/an

**Montage d'un projet :**

Structure porteuse	Conséquences	Avantages	Inconvénients
EPCI sur le territoire duquel la PFC est créée	Le projet est porté par un EPCI qui s'assure de l'approvisionnement futur de boues par contractualisation avec les EPCI intéressés par le projet	l'EPCI est maître de l'outil créé sur son territoire ce qui offre une légitimité supplémentaire	L'investissement, lourd, est porté par une seule structure. En contexte d'augmentation forte des taux d'intérêt, cela peut remettre en cause la faisabilité du projet
Groupement d'EPCI qui souhaitent s'associer au projet	Le projet est soutenu par une structure porteuse qui rassemble les collectivités intéressées par le projet	Les investissements peuvent être partagés. Les financements seront bonifiés du fait du caractère structurant du projet	La clé de répartition des investissements entre EPCI peut être complexe, surtout dans une période de prise de compétence dans le cadre de la loi NOTRÉ
PREVAL	Le syndicat est déjà compétent pour le traitement des déchets ce qui a du sens par rapport au projet	Les investissements peuvent être partagés. Les financements seront bonifiés du fait du caractère structurant du projet	Le PREVAL a la compétence déchets et pas celle de l'assainissement
Département du Doubs	Le Département du Doubs ne dispose pas de compétences dans ce domaine mais peut éventuellement avec l'Agence de l'Eau, contribuer au financement d'un projet structurant tel que défini dans le cadre de cette étude		

# FAISABILITÉ DU SÉCHAGE SOLAIRE ASSISTÉ DES BOUES



## Impossible de faire du séchage solaire sous serre non assisté dans le Haut-Doubs

=> Expérience STEP Pontarlier : les boues gelaient en hiver

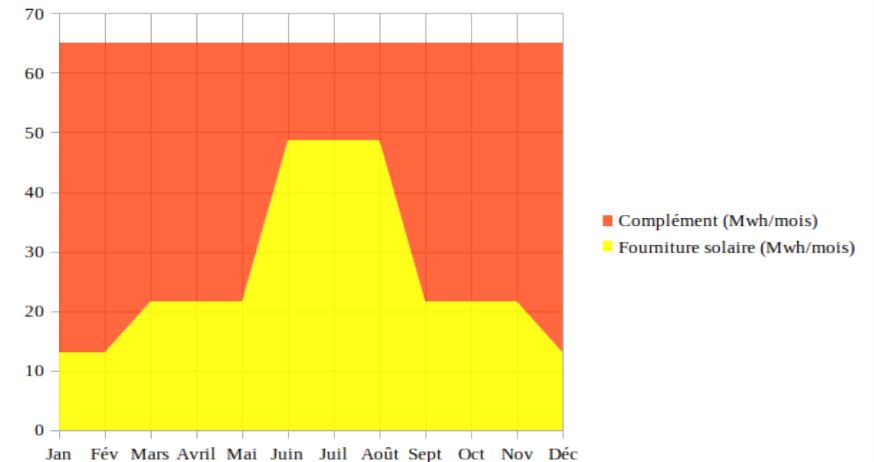
## Nécessité de disposer de chaleur fatale bon marché

=> Dans le Haut-Doubs : disponible UVE du Preval

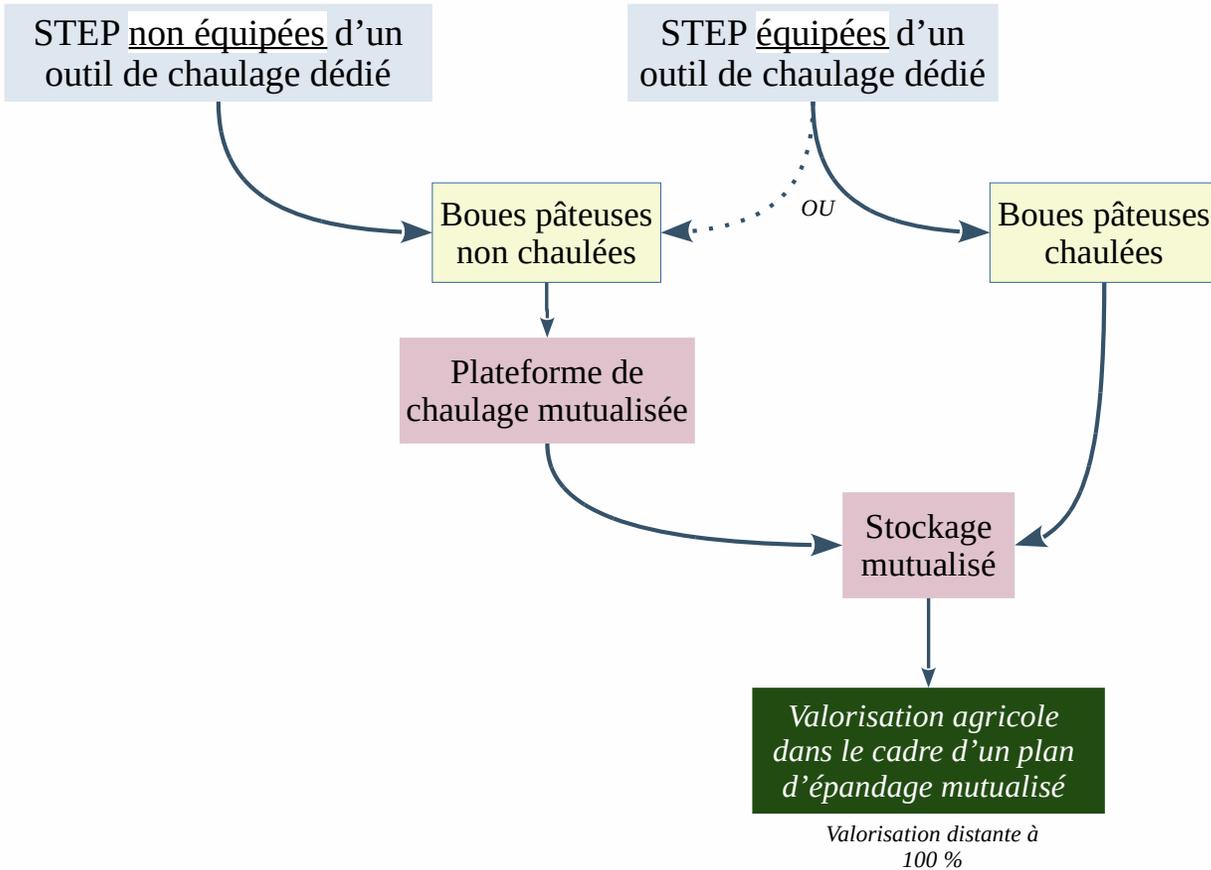
=> Dimensionnement : 10 000 TMB/an, soit 10 serres de 600 m<sup>2</sup>

=> Besoin de 780 Mwh/an d'énergie calorifique par serre

=> Non concordance entre la disponibilité énergétique et le besoin



# FAISABILITÉ DU CHAULAGE COMMUN DES BOUES PÂTEUSES



## Mélange boues désormais possible

=> Décret n°2021-147 : ce n'est plus dérogatoire

## Intérêts du chaulage

=> Hygiénise et stabilise les boues

=> Augmente intérêt agronomique (sols acides)

=> Facilite donc l'acceptation par agriculteurs

## Inconvénients

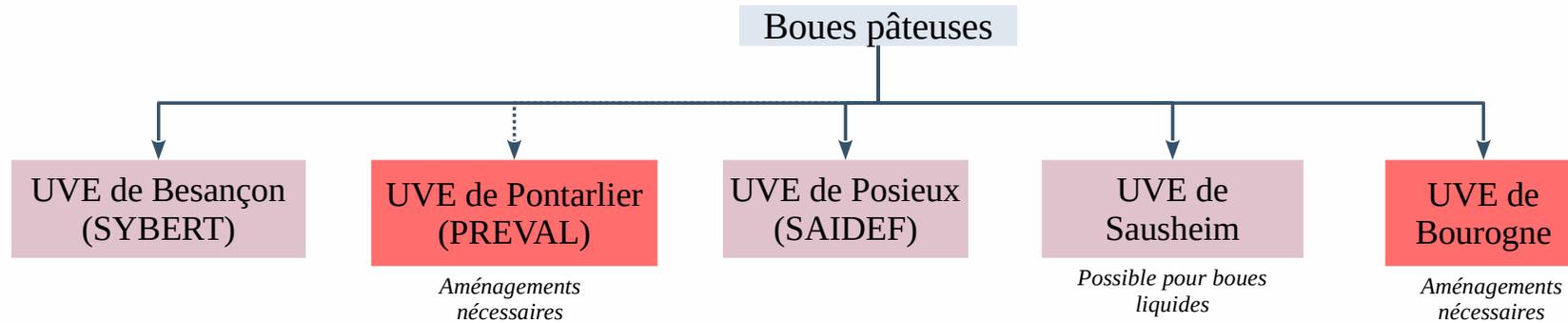
=> Ne crée pas de nouveau débouchés

=> Approvisionnement en chaux coûteux

	Gisement boues (TMS)		Débouché*
	2020	2035 (moy)	(TMS/an)
Haut-Doubs	2 714	4 739	770
Vallées	6 444	7 650	8 454
<b>TOTAL</b>	<b>9 158</b>	<b>12 389</b>	<b>9 225</b>

\* Débouché agricole théorique selon méthode puzzle avec un taux d'acceptation de 20 %

# FAISABILITÉ DU TRAITEMENT THERMIQUE DANS LE HAUT-DOUBS



## UVE Besançon (SYBERT)

=> Solution de secours uniquement

## UVE de Sausheim

=> En difficulté actuellement avec le dépotage boues liquides

## UVE de Pontarlier

=> Aménagements nécessaires à définir en phase 3

## UVE de Posieux

=> Conditions d'acceptation très contraignantes

**La valorisation peut être mise en question en fonction de la siccité des boues**

**=> Incohérence avec l'article L541-1 du CDE**

**Néanmoins, les contraintes successives qui s'appliquent à l'épandage poussent légitimement les maîtres d'ouvrage à s'intéresser à cette filière**

# SOMMAIRE

I- Rappels phase 1 et validations COTEC 4

II- Contexte local et actualité qui orientent l'étude

III- Zonage du territoire

IV- Scénarios de gestion pour les boues récurrentes

V- Opportunité de création d'un outil commun

**VI- Actions transversales**

# STRUCTURATION DE LA COMMUNICATION

- => Soutien de la communication par l'ASCOMADE
- => Communication généraliste sur les médias traditionnels
- => Communication ciblée sur les réseaux sociaux
- => Réunions publiques
- => Relai par les observatoires de l'eau et des déchets
- => Visites régulières d'équipements (STEP, FPR, LSPR, PFC..)



LE RÉSEAU DES  
COLLECTIVITÉS  
POUR LA GESTION DES  
DÉCHETS & DE L'EAU



Tout est pertinent et complémentaire mais se faire assister par des professionnels de la communication

# CONTENUS ET MESSAGES À VÉHICULER

Thématiques positives	Messages à faire passer	Thématiques négatives	Messages à faire passer
Pouvoir d'achat	L'épandage est la solution la plus économique pour les usagers de l'AC Les autres filières représentent un surcoût Par ailleurs, les boues sont gratuites pour les agriculteurs, contrairement aux engrais chimiques dont les coûts ont explosé à la faveur de la crise des matières premières. Les épandages de boues allègent les charges des exploitations agricoles et contribuent à leur pérennisation	Odeurs	Les odeurs relèvent d'un inconfort momentané mais ne trahissent absolument pas une éventuelle pollution ou toxicité. Les nuisances olfactives sont de plus en plus réduites par les techniques de traitements mises en œuvre (chaulage, rhizocompostage, lagunage)
Lutte contre le réchauffement climatique	La valorisation agricole par épandage est la filière la moins génératrice de gaz à effet de serre. Elle permet d'économiser la production de CO2 de l'extraction et du transport d'engrais chimiques venant des pays étrangers	Teneurs en ETM/CTO	Les boues contiennent des ETM/CTO, tout comme les engrais minéraux, les lisiers, les fumiers etc. Les quantités sont faibles et surveillées. Les maîtres d'ouvrage mènent des actions concrètes pour continuellement améliorer la qualité des boues
Économie circulaire	Le coût de la gestion des boues épandues profite prioritairement aux entreprises locales et favorise le tissu économique TPE/PME du territoire	Micro-organismes	Même en l'absence d'hygiénisation préalable, les micro-organismes contenus dans les boues sont totalement détruits par l'action de ceux présents dans le sol, au même titre qu'un assainissement individuel exploitant le pouvoir épuratoire du sol pour traiter les eaux usées via les rampes d'épandage
Souveraineté alimentaire française	L'alimentation mondiale dépend des ressources en engrais fossiles dont certains sont non renouvelables, contrairement aux boues. Certaines ressources sont presque épuisées (mines à phosphates). Lorsque ce sera le cas (d'ici 30 à 100 ans) le monde connaîtra une crise alimentaire majeure. L'épandage des boues contribuera à réduire ses effets	Produits pharmaceutiques	On en retrouve dans les boues (en quantités faibles néanmoins) mais pas dans les cultures après récolte. Le pouvoir épuratoire du sol mais également l'absorption sélective des racines écarte tout risque. Cela étant, la sobriété dans l'usage des médicaments (dont certains présentent des effets indésirables) doit être la règle
Stockage du carbone	L'épandage de boues brutes ou compostées permet de nourrir les sols en matière organiques stimulant la vie biologique du sol, augmentant la capacité de rétention en eau et la stabilité des sols face aux phénomènes d'érosion	Phénomène NIMBY	Les boues sont épandues sur les secteurs où le contexte agricole est favorable à cette pratique. C'est pourquoi certaines boues du Doubs sont épandues en Haute Saône. En retour, les matières de vidange (boues issues des fosses toutes eaux de l'assainissement individuel) de Haute Saône sont traitées, en grande partie, dans les STEP du Doubs. La frontière départementale n'est absolument pas infranchissable, ce qui compte, c'est de rester en circuit-court.

# CHARTRE INTERDÉPARTEMENTALE DES BONNES PRATIQUES

**Rassurer les usagers et les tiers par une auto-exigence qualitative qui va au-delà de l'aspect réglementaire**

=> Analyses complémentaires (traçabilité accrue)

=> Réflexion agronomique poussée avec interactions durables (haies, mycorhize, vie du sol, non labour...)

=> Réunions annuelles obligatoires BE/usagers/producteurs (transparence)

## **Étapes à mettre en œuvre**

=> Création d'un comité de pilotage

=> Planning de réalisation

=> Définition des objectifs à atteindre et public ciblé

=> Moyens de diffusion et charte graphique

=> Création de contenus

=> Processus de partage et de validation

=> Mise en application

**Animation impérative pour rendre la charte effective**

# CONCLUSION

- Pré-requis de la déshydratation mécanique pour les boues récurrentes du Haut-Doubs
- Pas de solution « miracle » actuellement
- Instabilité réglementaire (Socle Commun ...)
- Cahier des charges AOP pas encore définitivement validé par l'INAO
- Prise de compétence assainissement encore incomplète (loi NOTRé)
- Nécessité d'appropriation de l'étude par les parties prenantes

# TEMPS D'ÉCHANGES

## Parties IV à VI

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Joël Pouget : 07 82 92 61 93

[j.pouget@agrosylva.eu](mailto:j.pouget@agrosylva.eu)

Camille Mouton : 06 19 28 10 92

[c.mouton@alliance-env.fr](mailto:c.mouton@alliance-env.fr)

